

PROJET PROFESSIONNEL

Infirmière en Pratique Avancée Pathologie Chronique Stabilisée

Après plusieurs années d'exercices professionnels à Toulouse en Oncologie service de médecine, je suis arrivée dans les Landes en 2018. C'est alors que j'ai réellement été confrontée à la pénurie de personnel soignant et médical. J'ai pu voir les conséquences que cela pouvaient entraîner sur le parcours de soins. Déjà très investie dans mon travail, j'ai cherché des solutions pour être actrice d'un changement positif. Les quelques années qui ont suivies ont su m'apporter confiance en moi. Malgré la pénurie de soignant, j'ai su répondre aux besoins spécifiques de chaque population rencontrée dans mes différents contrats. En EHPAD, au vue de mon positionnement infirmier, la direction m'a proposé un poste d'infirmière référente, que je n'ai pu honorer car j'étais enceinte. J'ai profité de ce temps pour cibler au mieux mes envies vers une évolution de carrière. Je me suis intéressée de plus en plus au diplôme d'Infirmière en Pratique Avancée, qui correspond à mes attentes professionnelles et personnelles. C'est avec l'appel à candidature de l'association Pôle Santé des Bastides(PSB) association de professionnels et d'usagers de soins du territoire sur lequel j'habite, en lien avec la Communauté des Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) que mon choix s'est définitivement arrêté sur IPA libérale. Aujourd'hui, en congé parental, je désire revenir à une activité professionnelle. Avec cette prise de recul, j'ai pu me positionner clairement pour m'engager dans mon projet professionnel.

Tout d'abord, pour comprendre l'intérêt de mon projet commun avec le Pôle Santé des Bastides et la CCLA, il est important d'en saisir les enjeux.

En faisant rapidement un diagnostic territorial sur les propositions de soins, nous allons nous rendre compte de l'importance d'offrir de nouvelles solutions aux usagers de soins.

La Communauté des Communes des Landes d'Armagnac, est une zone rurale, elle se compose de 27 communes comptant plus de 11 000 habitants. L'offre de soins dispensée est diversifiée.

Nous y retrouvons :

- 1 Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- 2 Services de Soins Infirmier A Domicile, de 30 places chacun
- 2 EHPAD, l'une des EHPAD (135 lits) se divise en 2 sites (Roquefort et Labastide d'Armagnac) et est actuellement en pleine rénovation proposant, à terme, une unité sécurisée pour patient atteint de troubles neurodégénératifs de type Alzheimer, comme en possède déjà l'autre (Gabarret)
- 3 Maisons de Santé (MSP) dont 1 privée et 2 communautaires, à l'heure actuelle, cela totalise 8 médecins, 6 cabinets d'infirmières, 2 cabinets dentaires, 3 ostéopathes, 1 kiné, 2 psychologues, 2 diététiciennes, 3 podologues et 1 psychomotricienne.
- 1 médecin, très âgé, travaillant tout seul, vient de quitter le territoire.

Le centre hospitalier dont dépend la CCLA se situe à Mont de Marsan, il bénéficie de plusieurs pôles d'activité chacun comprenant plusieurs spécialités. Le réseau ASPAM, dédié aux prises en charge palliatives à domicile, ainsi qu'une HAD peuvent également intervenir sur le territoire.

En première lecture, l'offre de soins primaire semble correcte, cependant, d'ici 2 à 3 ans, le territoire sera en grande difficulté médicale. En effet, actuellement il y a 8 médecins installés, 1 ou 2 remplaçants éventuels et 1 interne sur tout le territoire. Certains ont déjà annoncé leur départ à la retraite : 1 médecin en octobre 2023 et 2 autres fin décembre 2025.

A la fin de ma formation IPA, il restera sans doute 5 médecins dont 2 sont âgés de plus de 60 ans.

Aujourd'hui, les médecins en place comptabilisent plus de 57 000 consultations par an (au cabinet et au domicile). Pour ces raisons, l'ARS a passé le territoire en Zone d'Accompagnement Complémentaire, et la CCLA recherche activement de nouveaux de médecins et plus largement des solutions pérennes pour la prise en charge des usagers de soins, comme celles d'accompagner la formation d'IPA.

Avec ceci, il faut prendre en compte le profil des usagers de soins sur le territoire, le nombre de personnes âgées est très élevée :

21 % pour les 60-74 ans

15,6 % pour les plus de 75 ans.

C'est une population peu mobile, souvent isolée qui demande beaucoup de soins et de temps. Il est impératif de proposer des solutions afin de pouvoir continuer à prendre en charge correctement nos aînés.

Après ce rapide constat territorial, mon implication dans le projet d'IPA en pathologie chronique stabilisée me semble pertinente et elle est encore plus motivante : proposer une offre de soins différente prend tout son sens face à cette désertification médicale.

En effet, je vois dans la spécialité pathologie chronique stabilisée, une grande diversité de la prise en charge du patient et la possibilité de pleinement remplir mes missions d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage (Décret N° 2018-629 Du 18 Juillet 2018 Relatif à l'exercice Infirmier En Pratique Avancée 2018). De plus, le choix de l'installation en libérale fait partie intégrante de ma projection professionnelle. Je vois ce statut comme la possibilité de collaborer, avec plusieurs structures du territoire, d'être mobile et d'intervenir au domicile du patient afin de répondre aux mieux aux besoins de santé.

Mon installation en tant qu'IPA libérale sera possible en intégrant la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de l'association Pôle Santé des Bastides de Saint Justin (PSB), qui la gère et s'engage avec moi dans un partenariat dès la fin de mes études (lettre ci-joint). J'ai choisi dans un premier temps de travailler avec le PSB, parce qu'il présente à mes yeux de nombreux avantages :

- C'est « une association loi 1901 créée en 2011 par les professionnels de santé de Saint-Justin (40) et alentour, pour lutter contre la désertification annoncée sur le territoire. Les missions du Pôle Santé des Bastides sont d'organiser et gérer l'activité des professionnels locaux qui choisissent de travailler ensemble, et assurer ainsi à terme la pérennité et le renouvellement de leur activité. Pour remplir cet objectif, le PSB fonctionne dans la transparence et la concertation de tous, professionnels ET usagers de soins. » Je retrouve mes valeurs soignantes dans celles portées par le PSB.

- La Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) que gère le PSB est reconnue par l'ARS pour son projet de santé et, par l'intermédiaire de sa SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires), elle est soutenue par les CPAM pour toutes les aides de financement auxquelles elle a droit (forfaits structurels, subventions de 2 assistantes médicales temps pleins, etc) : c'est un avantage pour mon futur exercice dans l'optique de l'orientation des soins.

La maison de Santé Pluri Professionnelle est multi-sites :

- 1 MSP à Saint Justin (2 médecins)
- 1 MSP à Sarbazan (1 médecin)

Il est à noter que 1 médecin remplaçant et 1 interne sont communs aux deux structures. Ces dernières bénéficient chacune d'un médecin maître de stage universitaire, d'un cabinet d'infirmières libérales, d'une assistante médicale, d'un ostéopathe, d'un podologue et de dentistes. Cette mutualisation de professionnels qui permet une vraie synergie des compétences est un atout. Je pourrais alors travailler sur les 2 sites, étendre mon offre de soins et créer ainsi mon réseau pluridisciplinaire pour une prise en charge globale du patient.

- J'ai déjà travaillé avec 3 médecins parmi les 4 du PSB lors de mon contrat en EHPAD, je connais les infirmières de chaque MSP. Ceci est très avantageux pour une meilleure intégration au sein des équipes pluridisciplinaires et une prise de poste efficiente à la fin de mes études.

Je suis conviée à l'Assemblée Générale du PSB le 13 mai prochain, probablement pour adhérer officiellement à leur projet associatif et pour participer à leurs réflexions. J'y présenterai mon parcours et mon projet, au sein de la Maison de Santé, aux professionnels et usagers. Ce premier contact est très important pour moi, afin de permettre à chacun de m'intégrer maintenant dans leur structure et de commencer à créer un lien de confiance.

En ce qui concerne l'organisation de mon partenariat au sein du PSB, il a été convenu avec les médecins et les infirmières libérales qui y travaillent que mon temps de formation permettrait la réflexion et la prise de décision.

En effet, les décisions médicales telles que la liste des patients potentiellement suivie par l'IPA, le rythme de la supervision médicale, les conditions de retour vers le médecin (hors dépassement champs de compétences), les temps d'échange avec l'équipe pluridisciplinaire, ... seront définis par protocoles. Ces derniers seront établis par un médecin et l'IPA, ils seront par la suite proposés, discutés et retravaillés et devront être signés par chacun des membres de l'équipe soignante. Le PSB comptant entre autre 4 médecins, 6 à 8 infirmiers et 2 assistantes médicales, il est important que chacun puissent participer à la création des protocoles pour une adhésion et coopération optimales.

Le temps de la formation va permettre aux médecins d'évaluer l'accueil de l'IPA par les patients et ainsi pouvoir cibler au mieux les besoins. Puis cela permettra de voir l'évolution législative (loi Rist) afin d'adapter au mieux la mise en place de l'offre de soins et l'extension potentielle des délégations de tâche de l'IPA.

A noter que le PSB a fait le choix dans son projet de santé d'investir deux missions de santé publique :

- la prise en charge du patient diabétique de type 2 (dépistage, prévention, éducation et suivi)
- la prévention - coordination du sujet âgé

Il nous semble pertinent, que j'investisse moi aussi ces missions.

Une fois diplômée, il a été envisagé une période d'accompagnement. La prise en charge d'un seul suivi de pathologie (patient atteint de diabète de type 2, par exemple) pourrait me permettre d'acquérir rapidement mon autonomie. Dans un second temps, nous envisagerons d'introduire, petit à petit, de nouveaux patients atteints d'autres pathologies. Cela permettra de réajuster les protocoles pour chaque situation, d'être au plus juste des besoins des patients, évaluer la charge de travail réelle, (soit le temps de consultation, de coordination avec les autres structures, de transmissions, ...).

Le suivi des personnes âgées à domicile peut être aussi une mission déléguée rapidement à l'IPA, pour celles et ceux entrant dans les critères de prise en charge. La coordination, la concertation, la prévention, le dépistage, l'accompagnement, le suivi de situation complexe et la réflexion éthique prennent sens dans ma vision des missions accordées à l'IPA autant de compétences que j'ai déjà pu expérimenter dans mon parcours notamment en soins palliatifs et auprès des seniors en établissement.

Durant cette période post formation, nous avons évoqué l'accompagnement des médecins hors du PSB, afin de présenter la fonction d'IPA et d'améliorer l'intégration face aux patients à domicile, aux structures partenaires comme par exemple les EHPAD.

Le déplacement des médecins en EHPAD est hebdomadaire, il a été clairement évoqué la prise en charge par l'IPA d'un grand nombre de résidents. Ayant travaillé dans un des EHPAD du territoire, la Résidence des Landes, je pourrais ainsi être rapidement opérationnelle, je connais l'établissement, l'équipe, les résidents et leurs besoins. L'intervention de l'IPA me paraît très pertinente au vue de ces différents éléments tels que :

- le nombre de renouvellement d'ordonnances de patients relevant de la spécificité pathologie chronique stabilisée est chronophage pour le médecin
- la coordination entre structures (ex hôpital, spécialistes, ..) peut être parfois compliquée
- le temps de prévention, d'évaluation nécessite plus de temps que la visite médicale ne le permet.
- le peu de temps d'échange avec les équipes sur place (IDE, aides soignantes, psychologue, ergothérapeute) pour discuter, d'une situation complexe, d'un projet commun, ...
- la difficulté de rencontrer l'entourage du résident, ...

Les médecins du PSB pourront me déléguer les patients relevant de mon champs de compétence. J'envisage un temps de consultation entre 45 min et 1 h auprès du patient. Je veux vraiment mettre à profit ce temps de consultation de l'IPA, plus long que celui du temps de consultation du médecin. Ma connaissance des équipes facilitera la mise en lien des différents protagonistes et la prise en compte de l'entourage du patient dans sa prise en charge. L'enjeu final est que le patient puisse bénéficier d'une réelle prise en charge globale par une équipe pluridisciplinaire.

Enfin, mettre à profit mon Diplôme Universitaire sur la prise en charge de la douleur et ma formation d'hypnose conversationnelle, auprès des équipes et patients du PSB me tient à cœur. Cela fait partie de mes valeurs soignantes, de mon parcours professionnel et de ma mission de soutien, d'accompagnement et d'alliance thérapeutique en tant qu'IPA.

Voici donc posés les socles de mon projet professionnel d'Infirmière en Pratique Avancée spécialisée en Pathologie chronique stabilisée. Je considère qu'il peut être un véritable atout pour les bénéficiaires de soins. Avec mon approche soignante et de nouvelles compétences, je veux pouvoir fournir une offre de soins complémentaire.

Pour faire face à la désertification médicale annoncée, mon projet permettra, bien évidemment, de soulager les médecins mais il permettra surtout de participer activement avec eux à l'organisation d'une nécessaire nouvelle forme de soins, celle de la délégation raisonnée de tâches que ma formation permettra de produire.

Au delà de cette problématique je propose aux patients un temps d'échange, de soins, de qualité pour créer un véritable lien de confiance.

La réalisation de mon projet professionnel passe par un temps de formation diplômante auprès de votre université. Cette formation sera possible grâce à l'attribution par la CCLA (lettre ci-joint) d'une bourse couvrant mes besoins financiers pour ces deux années d'études. En contre partie, je m'engage sur une période de cinq ans à exercer sur le territoire. Le contrat n'étant pas exclusif, je pourrais ainsi travailler en libérale, par exemple, le temps que mon activité principale d'IPA me permette de combler mes besoins financiers.

Ce projet est une ambitieuse opportunité pour mon avenir professionnel. Je voudrais qu'il puisse évoluer au fur et à mesure du temps et des ressources humaines. C'est d'ailleurs pour cela qu'en concertation permanente avec le projet de santé du PSB et sa prise de conscience de la nécessaire présence d'IPA sur son territoire, la CCLA a budgétisé cet accompagnement financier pour 2 à 3 IPA supplémentaires pour les 3 ans à venir. Ainsi, le PSB proposera d'accompagner la formation d'une nouvelle IPA dès la prochaine session. De nouveaux projets relevant de la fonction d'IPA pourrait alors s'envisager tels que, par exemples, la recherche en santé publique, le développement de projet institutionnel (formations, ...).

Je suis consciente de l'engagement que demande la création d'un tel projet. A bientôt 40 ans, je me sens prête pour m'investir entièrement. Je serais très fière de le réaliser et pourquoi pas donner envie à d'autres d'investir comme moi ces nouvelles vocations.

En espérant que ce projet vous ait convaincue et que vous avez pu y ressentir mon enthousiasme, je vous remercie pour votre lecture.

Madame, Monsieur, je vous prie de croire en mes salutations distinguées.

COUDERT Jeanne

Références Bibliographique et Internet

Projet de Santé du Pôle Santé des Bastide

<https://polesantedesbastides.fr/>

<https://www.landesdarmagnac.fr/Communaute-de-Communes>

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/infirmiers-en-pratique-avancee-ipa-en-nouvelle-aquitaine>

<http://nouvelle-aquitaine.croi.fr/>

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Pôle Santé des Bastides

Je, soussigné

Thierry GOURGUES, président du Pôle Santé des Bastides (PSB),

association de professionnels ET d'usagers de soins dont l'objet est de structurer/pérenniser/réseauter l'offre de service de santé proposée sur une partie de la Communauté des Communes Landes Armagnac (CCLA) et d'être l'interlocuteur des collectivités territoriales pour mettre en place les conditions matérielles de ce regroupement et de son fonctionnement interdisciplinaire *

certifie que,

dans le cadre de l'accompagnement à la formation et l'intégration d'une ou de plusieurs Infirmier-e-s de Pratique Avancée (IPA) sur l'ensemble du territoire de la CCLA

l'association PSB et tous les professionnels de santé qui adhèrent à son projet de santé, qu'ils exercent ou non au sein des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) qu'elle gère, et qu'ils soient plus particulièrement les médecins actuellement ou futurement installés **

s'engage à accueillir, soutenir et garantir l'activité de ces futur-e-s IPA au sein du territoire, quels que soient le lieu et la durée de leur installation sur le territoire.

Saint-Justin
Le 4 avril 2023

Thierry GOURGUES


Pôle Santé des Bastides
1 impasse des Allées
40240 SAINT-JUSTIN
(n° asso W 402 002786)

* <https://polesantedebastides.fr/wp-content/uploads/2018/02/STATUT-PSB-2018.pdf>

** <https://polesantedebastides.fr/les-medecins/>


**DEPARTEMENT
DES LANDES**

 Communauté de
Communes des Landes
d'Armagnac

**Nombre de membres
du Conseil
Communautaire**

En exercice	45
Présents	39
Votants	44

Date de la convocation :
30 mars 2023

N° 050-0423
Objet : Santé – bourses
d'études Infirmière de
Pratique Avancée (IPA).

**Délibération rendue
exécutoire**

 Transmission en
Préfecture
le :

 Affiché ou notifié
le :

Document certifié conforme
Le Président,
Philippe LATRY

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Communauté de Communes des Landes d'Armagnac

L'an deux mil vingt-trois et le 11 avril à 19h, le Conseil Communautaire, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LATRY, Président.

Présents : M. DUPRAT (ARUE) ; M. DUZAN (BAUDIGNAN) ; M. TALES (BETBEZER D'ARMAGNAC) ; Mme LALAGÜE (BOURRIOT BERGONCE) ; Mme LANGLADE (CACHEN) ; M. VIGNOLLES (CREON D'ARMAGNAC) ; M. BARRERE (ESCALANS) ; M. HERRERO (ESTIGARDE) ; M. LAZARTIGUES, Mme TROUILLET (GABARRET) ; Mme APPOLINAIRE (HERRE), M. GAUBE et Mme MARIN (LABASTIDE D'ARMAGNAC) ; M. SOURBES (LAGRANGE) ; M. PORTET (LENCOUACQ) ; M. LACOSTE (LOSSE) ; Mme CAPOT (LUBBON) ; M. DARROMAN (MAILLAS) ; M. LEQUERTIER (MAUVEZIN D'ARMAGNAC) ; M. TINTANE et Mme LARROUY (PARLEBOSCO) ; M. LAFON (RIMBEZ ET BAUDIETS) ; Mrs HUBERT, CALMETTES, CAZENAVE, LEVASSEUR, Mmes PAPINOT, TASTET Pascale et TASTET Marie-Josée (ROQUEFORT) ; M. DEPOUMPS (SAINT GOR) ; Mme MARSAN (SAINT JULIEN D'ARMAGNAC) ; Mrs LATRY, CAPDEVILLE et TARIS, Mme LAFFITEAU (SAINT JUSTIN) ; Mrs LAMARQUE et ARRUABARRENA, Mme DUCOS (SARBAZAN), M. LATREILLE (VIELLE-SOUBIRAN).

Pouvoirs : Mme PETER à Mme APPOLINAIRE, Mme FRECHOU à Mme TROUILLET, M. BARLAUD à M. LAZARTIGUES, Mme CLAVE à Mme LALAGUE, Mme ZENON à M LAMARQUE.

Secrétaire : M. LAFON.

Vu le CGCT et notamment les articles L1511-8, R1511-44, R1511-45 et R1511-46,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L1434-4,

Vu l'arrêté préfectoral DADECL n°1180 du 17 décembre 2012 créant la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA),

Vu les statuts de la CCLA,

Vu la délibération n°048-0423 du 11 avril 2023 ainsi que le règlement annexé.

Vu la demande présentée et jugée en conformité avec notre règlement d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide d'octroyer une bourse à Mme Jeanne COUDERT, née le 26/11/1983 et demeurant à Saint Gor (40120)
- Autorise M. le Président à signer la convention avec l'attributaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président, Philippe LATRY

Communauté de Communes
des Landes d'Armagnac
31 chemin du Bas de Haut - 40120 ROCQUEFORT